



Traité Sanhedrin

Michna 11 - Chapitre 7

המכשף--העשה מעשה, ולא האוחז את העיניים. רבי עקיבא אומר משומ רבי יהושע, שניים לocketין קישואים--אחד לocket ופטור, אחד לocket וחיב; העשה מעשה חייב, והאוחז את העיניים פטור.

Le Mékhachef (le sorcier) c'est s'il a effectivement pratiqué un acte de sorcellerie qu'il est possible [de la lapidation], mais non pas s'il « saisit les yeux » d'autrui [pour en donner l'illusion]. Rabbi Akiva dit au nom de Rabbi Yehochoua [par exemple] : deux hommes ramassent des citrouilles [pour pratiquer un acte de sorcellerie], il peut se faire que l'un soit quitte et l'autre coupable. Celui qui pratique effectivement l'acte de sorcellerie est possible de la lapidation, celui qui n'en a donné que l'illusion est quitte.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions